

Conseil municipal du 5 septembre 2001
Compte rendu

Présents : R. CARACACHE, J. BARRAND, I. BARTHE, B. CHARLES, H. DONDEY, M. GAUDE, A. HENRY, Cl. JOUFFE, P. ROUX, J. SANTONI

Absents excusés : C. CALDARA (pouvoir à R. CARACACHE), M. DARAN (pouvoir à R. CARACACHE), F. MESSINES (pouvoir à Cl. JOUFFE), E. JAIL

Secrétaire de séance : H. DONDEY

Rappel de l'ordre du jour :

- - Approbation du compte-rendu du conseil du 14 juin 2001
- - Débat public (suspension de séance) pour présenter et discuter les différentes hypothèses concernant le choix du système d'épuration pour le village
- - Délibération concernant le choix du système d'épuration et des demandes de subventions associées

Ouverture de la séance à 20h40 par M. le Maire qui présente l'ordre du jour un peu particulier de cette séance du conseil municipal puisqu'elle sera interrompue pour permettre un débat public sur le choix du système d'épuration. Les experts invités à cette occasion sont remerciés de leur présence, il s'agit de :

- - M. RAOUX (METRO, Communauté d'agglomération de la région grenobloise)
- - M. FONTAINE (Direction Départementale de l'Agriculture)
- - M. DELAQUAIZE (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale)
- - M. MOUFFLARD (Alpes Etudes)

• **Approbation du compte rendu du conseil du 14 juin 2001**

Le compte rendu a été diffusé auparavant à chacun des membres du Conseil Municipal.

Vote à l'unanimité des présents.

• **Suspension de séance pour ouvrir le débat public concernant le choix du système d'épuration**

M. FONTAINE (DDA) qui était à l'origine de la première étude réalisée sur le Sappey, fait un rapide historique des études réalisées. À partir de 1994, deux options ont été formulées : soit l'installation d'une station d'épuration autonome, soit le raccordement à la station d'épuration d'Aquapole de St Egrève. Une première ébauche a permis de chiffrer les deux hypothèses et en août 1999 des contacts ont été pris avec les différents services administratifs pour étudier l'hypothèse d'une station d'épuration autonome implantée sur la commune de Corenc. Depuis 2000, la METRO est devenue compétente en matière d'assainissement pour l'ensemble de l'agglomération grenobloise ; les communes de Corenc et la Tronche n'étaient plus les interlocuteurs du Sappey sur cette question. En août 1999, le chiffrage des deux hypothèses avait montré qu'en ramenant les investissements au prix du m³ traité on obtenait des prix comparables à quelques dizaines de centimes près. Cependant, en intégrant les frais d'exploitation et les subventions possibles, le chiffrage était alors plus favorable à un raccordement à Aquapole.

M. MOUFFLARD (Alpes Etudes) présente les résultats de la pré-étude réalisée cette année par son bureau d'études à la demande de la commune du Sappey. Cette pré-étude financière donne une préférence nette au raccordement à Aquapole comme le montrent les hypothèses suivantes :

Solution n°1 :

Station d'épuration communale implantée sur la commune de Corenc près du hameau de Vence

Pose du collecteur de transit (2100 m)	2 520 000 FHT
Station d'épuration	4 000 000 FHT
(estimation très hypothétique en raison des incertitudes liées aux performances)	
Total des investissements (HT)	6 520 000 FHT
Subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau (80% du HT)	5 216 000 FHT

Reste à la charge de la commune

1 304 000 FHT

Les frais de fonctionnement de cette première solution sont très difficiles à évaluer en raison des difficultés rencontrées pour le traitement et le recyclage des boues. Actuellement, la filière agricole accepte de moins en moins la solution de l'épandage des boues, retenue en 1999. La seule solution pérenne est aujourd'hui l'incinération qui est beaucoup plus onéreuse que l'épandage.

L'incidence au m³ assaini à moyenne échéance (sur la base de 60 000 m³/an traités) est estimée à **8,53 FHT/m³** en incluant les frais de fonctionnement (très estimatifs) et les annuités d'emprunts pour le financement des investissements.

Intervention de M. RAOUX (directeur de la Régie d'assainissement de la METRO) sur le problème du traitement des boues : sur Aquapole, la solution retenue est celle de l'incinération. En effet, comme les équipements sont de grandes dimensions (prévues pour 500 000 habitants), l'efficacité des installations est nettement supérieure à celle d'une unité plus petite (pour 10 000 hab.). Enfin, des études récentes ont montré que les filières autonomes de traitement des boues les plus efficaces sont, dans l'ordre : 1) la co-incinération avec les ordures ménagères (des tests sont en cours à la Tronche), 2) l'incinération sur place à Aquapole en augmentant les capacités du site et 3) l'épandage agricole.

Solution n°2

Raccordement sur le réseau existant de Corenc

Pose du collecteur de transit (2800 m)	3 640 000 FHT
Subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau (80% du HT)	2 912 000 FHT
Reste à la charge de la commune	728 000 FHT

Sur les mêmes bases de calcul que la solution n° 1, l'incidence sur le m³ assaini est de **5,42 FHT/m³**. Ce chiffre prend en compte la redevance d'assainissement proposée par la METRO qui est de 4,38 FTTC/m³ et les annuités d'emprunts pour le financement des investissements. Les frais de fonctionnement versés à la METRO sont fixes, connus d'avance et varient linéairement au nombre de m³ traités.

Intervention de M. RAOUX concernant le coût de fonctionnement de cette seconde solution. Il faut noter que la redevance d'assainissement perçue auprès des usagers de 4,38F/m³ est **TTC**. Par ailleurs, le raccordement à la station d'épuration d'Aquapole pour une commune n'appartenant pas à la METRO est surévalué de 1,50FTTC/m³. Ce surcoût correspond à une participation à l'entretien des réseaux de transit utilisés.

Pour ce qui concerne les conditions techniques de raccordements en haut de la commune de Corenc, il est vrai que la partie supérieure (env. 700m) de ce réseau ne dispose pas d'un système séparatif des eaux usées et des eaux pluviales. Le raccordement du Sappey en ce point rendra bien sûr encore plus urgent le renforcement de cette partie du réseau. Néanmoins, ce point technique reste de la responsabilité des techniciens de la METRO et ne doit pas entrer en ligne de compte dans le choix de raccordement.

Question de J. BARRAND " Qu'en est-il de l'évolution prévisible de la redevance d'assainissement ? Existe-t-il un encadrement de cette redevance ? "

→ M. RAOUX : La stratégie financière d'Aquapole a été de longue date de maintenir le niveau de la redevance d'assainissement malgré une diminution sensible des coûts d'exploitation. Cela a permis de disposer d'une réserve financière suffisante pour ne pas augmenter les prix brutalement malgré les travaux importants qui sont en cours (150 MF sur 2001–2003).

Question de M. GAUDE : La solution d'implanter la station d'épuration entièrement sur le territoire de notre commune a-t-elle été étudiée ?

→ M. FONTAINE : L'implantation sur la commune du Sappey comporte des contraintes techniques importantes. C'est pourquoi dès l'origine (99), la demande d'étude n'avait porté que sur une implantation sur le site de la carrière en amont de la départementale, sur la commune de Corenc.

Roger CARACACHE précise que la commune de Corenc qui, à l'époque, avait répondu " éventuellement " à la question de l'implantation de la station du Sappey sur sa commune, a très récemment répondu franchement " non " pour le site de la carrière.

Question du public : A-t-on étudié une troisième solution correspondant à l'installation de plusieurs micro-stations biologiques ?

→ M. DELAQUAIZE (DDAS) : Les choix déjà réalisés sur le réseau de collecte au Sappey limitent fortement l'intérêt de ce type de solution. Par ailleurs l'altitude, les caractéristiques techniques du terrain (imperméabilité + pente) et les variations annuelles de la population (1000 hab. en hiver - 1800 hab. en été) voire hebdomadaire (fréquentation du week-end) rendent faiblement efficaces ces solutions alternatives.

Question du public : Le fonctionnement d'Aquapole est-il satisfaisant et l'apport du Sappey ne va-t-il pas accentuer les effets d'un mauvais fonctionnement ? Par ailleurs, le fait qu'un grand nombre de communes environnantes alimentent Aquapole, qui ne marche pas très bien actuellement, ne risque-t-il pas de poser de sérieux problèmes en termes de pollution à l'échelle du département ?

→ M. RAOUX : Des travaux importants sont en cours. Ils visent à réduire de moitié les apports d'eau de la nappe phréatique de Grenoble qui s'infiltrent dans le système. Comparativement, les apports d'eaux usées de la commune qui sont évalués à 60 000m³/an à moyen terme représentent très peu. Ce raccordement ne devrait donc pas influencer le fonctionnement d'Aquapole.

Question du public : Devra-t-on séparer les eaux usées des eaux pluviales avant d'alimenter Aquapole ?

→ M. RAOUX : Aquapole est conçu pour traiter des eaux mélangées (eaux usées et eaux pluviales). Il est toutefois à peu près sûr qu'à terme, la législation imposera la séparation des eaux, comme dans certains pays d'Europe qui sont en avance sur la France en termes d'assainissement. Cependant, comme le réseau de collecte de Corenc est en séparatif, il faudra poursuivre cette logique pour les apports du Sappey.

Question du public : La commune de Corenc est-elle d'accord pour notre raccordement ?

→ M. RAOUX : C'est maintenant la METRO qui est en charge de cette gestion. En tant que directeur de la régie d'assainissement, je peux affirmer que ce raccordement est possible dans la mesure où le point de raccordement est négocié.

Fin des questions et reprise du conseil municipal à 23h10

M. GAUDE réitère sa question sur l'implantation d'une station directement sur la commune du Sappey.

J. SANTONI répond que cela est peut-être possible techniquement, comme l'exemple de la commune de St Pierre de Chartreuse le montre, mais que dans ce cas le coût d'un tel investissement est très supérieur, de l'ordre de 5 à 6 MF.

R. CARACACHE rappelle que le problème essentiel d'une station autonome est que l'investissement initial est énorme par rapport aux raccordements des usagers qui seront de toute façon progressifs. Cela nous conduira inévitablement à un étouffement budgétaire. Par ailleurs, la commune a commandé à la société Alpes Etudes un schéma d'assainissement qui va nous fournir un plan de raccordement progressif adapté aux contraintes de la commune. La solution du raccordement à la METRO nous donne la liberté de réaliser ce plan de raccordement à notre rythme. Enfin, nous disposons aujourd'hui de possibilités de subvention de 80% du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau. Il est urgent de profiter de ces possibilités de subventions dont nous ne sommes pas sûrs qu'elles seront toujours maintenues.

En conclusion un vote est proposé pour autoriser Monsieur le Maire à engager les négociations avec la METRO en vue d'un raccordement à Aquapole et pour autoriser la commune à déposer une demande de subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau.

Vote du Conseil Municipal : contre : 1 ; pour : 12 ; absent : 1